

CALENDRIER DES OPERATIONS

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION – Lycée A. Loubatières, AGDE

Vendredi 7 octobre 2022

De la responsabilité de l'établissement		De la responsabilité des représentants des personnels	
↓		↓	
<i>Rencontre avec les représentants</i>			
<i>Etablissement de la liste électorale</i>	Vendredi 16/09 avant minuit		
		<i>Dépôt des listes de candidats au Secrétariat du proviseur</i>	Lundi 26/09 avant minuit
Préparation du matériel de vote / Mise sous pli			
<i>L'établissement fournit :</i> → les enveloppes pour l'expédition → la notice explicative destinée précisant les modalités du vote par correspondance → les bulletins de vote		<i>Les listes fournissent :</i> → Les professions de foi	Lundi 26/09
L'établissement assure la distribution du matériel de vote au personnel			
<i>Le vote par correspondance est vivement conseillé dans les textes réglementaire, il doit être maintenu par l'établissement (Collège 1 CDI du lycée, 8h30 à 16h30 Collège 2 secrétariat, 8h30 à 12h30)</i>	07/10	<i>Des scrutateurs assurent la surveillance du bureau de vote (sauf vote par correspondance) Les représentants fournissent la liste des personnels scrutateurs et participent au dépouillement (Collège 1 16h30 Collège 2 12h30)</i>	07/10